

Le Vélib' Métropole, service public unique en Europe, dévoilé ce matin à Paris

Le nouveau Vélib' Métropole a été présenté aujourd'hui par Anne Hidalgo, Maire de Paris, Patrick Ollier, Président de la Métropole du Grand Paris, et Catherine Baratti-Elbaz, Présidente du Syndicat Autolib' Vélib' Métropole. Il sera mis en service à partir du 1er janvier 2018.

Vélib' Métropole, un dispositif unique en Europe

À partir du 1er janvier 2018, les habitants et les visiteurs de la Métropole pourront profiter du nouveau service Vélib' Métropole, disponible à Paris et dans une grande partie des 68 communes de la Métropole du Grand Paris qui ont souhaité adhérer au service. Ce déploiement est élargi grâce à la Métropole du Grand Paris qui contribue au financement de 400 stations en dehors de Paris, pour un montant de l'ordre de 10 000 euros par stations et par an, et sous le plafond de 4 M€ par an. En tout, 1 400 stations seront progressivement mises en service à Paris et sur le territoire métropolitain d'ici le 31 mars 2018. Ce changement de dimension représente un dispositif d'une ampleur unique en Europe.

Les principaux atouts du nouveau Vélib' Métropole

Vélib' Métropole comporte de nombreuses avancées technologiques : les vélos sont à la fois plus légers et plus solides, 30 % d'entre eux sont dotés d'une assistance électrique, un nouveau système d'attache permet aux utilisateurs de rendre leur vélo même lorsque la station est pleine, une fourche cadenas sécurise l'attache des vélos aux bornes de stationnement et un boîtier électronique connecté pour afficher des informations de téléguidage. Avec ses nouvelles stations, le service public Vélib' Métropole offre un modèle de vélo en libre-service garantissant l'accès au plus grand nombre, intégré dans l'espace public et permettant la recharge automatique des vélos électriques.

Vélib' une alternative à la voiture polluante

« Aujourd'hui, la Métropole du Grand Paris démontre une nouvelle fois son exemplarité et son utilité pour les habitants. Vélib' Métropole va rendre la pratique du vélo encore plus attractive, en facilitant les liaisons entre nos différentes communes, tant pour les loisirs que pour les trajets domicile-travail. Il renforcera les alternatives à la voiture polluante, accélérera la transition

énergétique et améliorera la qualité de l'air. C'est un vrai atout pour le cadre de vie et l'attractivité de notre territoire », a salué Anne Hidalgo lors de cette présentation.

« Le succès est au rendez-vous pour la mise en place de Vélib' Métropole. Dispositif désormais étendu à l'échelle métropolitaine avec 68 communes autour de Paris. Pour favoriser la circulation à vélo dans l'aire métropolitaine, je souhaite encourager les maires de la Métropole à proposer de nouveaux projets de connexions de pistes cyclables et de circulations douces entre les communes. Ces projets seront financés par le fonds d'investissement métropolitain et s'ajouteront aux 4,7M€ déjà engagés pour une vingtaine de projets », selon Patrick Ollier.

« Nous avons à relever de nombreux défis pour faire face aux enjeux environnementaux et aux besoins de déplacement des usagers de la Métropole du Grand Paris. Le Syndicat Autolib' Vélib' Métropole, qui regroupe Paris et 68 villes de la zone urbaine dense, a pour mission de développer des offres de mobilité durable et de favoriser l'intermodalité à l'échelle du Grand Paris. Depuis le début de son aventure, le Syndicat a été pionnier sur les offres de transport en libre-service, d'abord avec Autolib', 1er service public en autopartage de voitures électriques et maintenant avec Vélib' Métropole qui propose une nouvelle génération de Vélib' intelligents dont 30 % seront électriques au lancement. Un service public unique au monde à ce jour. » a rappelé Catherine Baratti-Elbaz, présidente du Syndicat Autolib' Vélib' Métropole pendant le dévoilement de Vélib' Métropole.

Une période de transition de 6 mois

L'arrivée de Vélib' Métropole dès le 1er janvier 2018 se traduit par le remplacement d'environ 1.200 stations existantes et la création de 200 stations supplémentaires, principalement hors Paris.

Afin de minimiser la gêne pour les usagers Vélib' et les riverains, le Syndicat Autolib' Vélib' Métropole a planifié les travaux sur deux périodes de 3 mois pendant la période hivernale : une première entre octobre et décembre 2017 pour une mise en service de 50 % des nouvelles stations dès le 1er janvier 2018 ; une seconde entre janvier et mars 2018 où les anciennes stations, qui ne fonctionneront plus, seront progressivement remplacées par les nouvelles stations et activées.

Lors du passage au nouveau service, les 300.000 abonnés actuels verront leur abonnement maintenu jusqu'à son terme sans surcoût. Pour les nouveaux abonnés Vélib' à partir du 1^{er} janvier 2018, une grille tarifaire est en cours d'élaboration. Elle sera soumise le 6 novembre à un vote des communes membres du Syndicat Autolib' Vélib' Métropole.

D'ici le lancement du nouveau service en janvier 2018, une tournée de présentation est prévue dans les villes de la Métropole du Grand Paris accueillant le nouveau Vélib' pour aller à la rencontre des habitants. Pendant l'installation des nouveaux équipements, l'avancée des travaux est à suivre sur le site velib2018.com.